

PRISE EN CHARGE DES PERTES DE REVENUS À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016, LIÉES À L'ÉPISODE D'INFLUENZA AVIAIRE H5N8, À DESTINATION DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES NON FOYERS IMPLANTÉS AU SEIN DES ZONES RÉGLEMENTÉES MISES EN PLACE DANS LE SUD-OUEST

GALLINACÉS

Compensation des pertes de non production liées aux mesures d'interdiction de mise en place de volailles dans les zones réglementées

Demande d'avance

Décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-24 du 12 avril 2017

Veillez envoyer votre demande à la DDT(M) du siège de votre exploitation
(ou de votre établissement si le siège de l'exploitation n'est pas situé en zone réglementée)

Au plus tard le 2 juin 2017 (date de réception en DDT(M).)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

UNE SEULE DEMANDE PAR NUMÉRO SIREN, si la demande concerne plusieurs établissements, veuillez indiquer ici le numéro du siège.

N° SIRET (**obligatoire**) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° PACAGE (SI CONNU) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Raison sociale : _____

ou Nom : _____ ; Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| ; Commune : _____

Dans le cas où le siège n'est pas en zone réglementée mais des bâtiments concernés par des mesures sanitaires sont situés en zone réglementée, merci d'indiquer la localisation d'au bâtiment en zone réglementée:

Bâtiment hors siège : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Forme juridique : *veuillez cocher la case correspondant à votre situation et compléter le tableau ci-dessous*

GAEC : Précisez le nombre d'associés : |_|_| | **EARL** : **Autres** : *Veillez préciser :*

Nom et prénom des associés si GAEC	N° PACAGE (si connu)

Un foyer d'IAHP a été déclaré dans mon exploitation dans le cadre de l'épisode d'influenza aviaire H5N8

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER

Nom: _____ Prénom : _____

Fixe  : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| | Mobile  : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mél : _____

DÉCLARATION DES DONNÉES INDIVIDUELLES

Nombre et au type d'animaux mis en place à la même période sur mon exploitation en année n - 1 (ou n - 2) en cas de changement de type de production d'une année sur l'autre)*

Type de production mis en place sur mon exploitation	Nombre d'animaux
Filière longue	
Poulet démarré	
Dinde démarrée	
Pintade démarrée	
Poulet standard et coquelet	
Poulet label rouge ou élevé en plein air	
Poulet biologique	
Pintade standard	
Pintade label rouge ou élevé en plein air	
Dinde standard	
Dinde label rouge ou élevée en plein air	
Caille standard	
Caille label rouge ou élevée en plein air	
Poule pondeuse en cage	
Poule pondeuse élevée au sol	
Poule pondeuse élevée en plein air	
Poule pondeuse label rouge	
Poule pondeuse biologique	
Poulette destinée à la ponte standard	
Poulette destinée à la ponte volière	
Poulette destinée à la ponte bio	
Poularde	
Chapon	
Filière courte	
Poulet vendu entier	
Poulet vendu découpé en morceaux	
Poulet vendu transformé	
Pintade vendue entière	
Pintade vendue découpée en morceaux	
Dinde vendue entière	
Dinde vendue découpée en morceaux	
Chapon vendu entier	
Chapon vendu découpé en morceaux	
Poularde vendue entière	
Poularde vendue découpée en morceaux	

* - si je suis un JA avec DJA qui n'a pas produit de volailles à la même période en année n - 1, je renseigne dans le tableau le nombre et le type d'animaux qui auraient du être mis en place sur mon exploitation après le vide sanitaire d'après les éléments contenus dans mon Plan d'Entreprise validé.

- si je suis un nouvel installé qui n'a pas produit de volailles à la même période en année n - 1, je renseigne dans le tableau le nombre et le type d'animaux mis en place pour la bande précédente.

PÉRIODE DE NON PRODUCTION

Date de sortie du dernier lot de gallinacés de l'exploitation avant la mise en œuvre de la mesure d'interdiction de mise en place de volailles au sein de la zone réglementée dans laquelle mon exploitation est implantée : .../.../...

pour estimer mes pertes, je choisis de déclarer un nombre de jours de non production inférieur au nombre de jours de non production éligibles tel que calculé dans le cadre de la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-24 2017

Nombre de jours choisis : ... jours

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : _____

Demande à bénéficier de la prise en charge des pertes de revenus induites par les mesures d'interdiction de mise en place de volailles adoptées pour lutter contre l'influenza aviaire à destination des éleveurs de volailles en zone réglementée.

• **Atteste sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- avoir pris connaissance de la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer INTV-GECRI-2017-24 du 12 avril 2017,
- n'avoir fait qu'une seule demande d'aide **par SIREN** pour la production de gallinacés dans le cadre de cette mesure,
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur,
- que mon entreprise n'a pas bénéficié d'une indemnisation dans le cadre d'une assurance privée,
- que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire.

• **M'engage à :**

- à fournir à la DDT/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- autoriser mon organisation de producteurs et mes éventuels partenaires commerciaux à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier,
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire,
- accepter et faciliter les contrôles,
- rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif à posteriori ou contrôle sur place, avec application d'intérêts ou de sanction,

Fait à _____, le _____ (obligatoire)

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC

MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

Pièces à joindre au dossier	Pièce jointe	Sans objet
Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)	<input type="checkbox"/>	
Bons de sortie des animaux ou factures, permettant de déterminer la date de début du vide sanitaire	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> les factures d'achat et de vente permettant d'établir le nombre et le type d'animaux mis en place à la même période en année n - 1 (ou n - 2 en cas de changement de type de production d'une année sur l'autre), OU pour la production en filière longue les documents établis par l'OP à laquelle le demandeur est adhérent validant le nombre et le type d'animaux mis en place à la même période en année n - 1 (ou n - 2 en cas de changement de type de production d'une année sur l'autre), OU un extrait du registre d'élevage permettant d'établir le nombre et le type d'animaux mis en place à la même période en année n - 1 (ou n - 2 en cas de changement de type de production d'une année sur l'autre) Uniquement dans le cas le producteur souhaitant utiliser l'année n - 2 pour justifier du nombre et du type d'animaux pris en compte du fait d'un changement de type de production d'une année sur l'autre : un courrier explicitant le changement de type de production d'une année sur l'autre. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Le cas échéant</u> <u>dans le cas des producteurs nouveaux installés n'ayant pas produit de volailles à la même période en année n - 1 :</u> - le Plan d'Entreprise pour les JA installés avec DJA ,OU pour les nouveaux installés non JA tout document (factures, attestation de l'OP, extrait du registre d'élevage) permettant d'établir le nombre ou du type d'animaux mis en place pour la bande précédente</p> <p><u>Les éléments inscrits sur ces documents doivent permettre de faire directement le lien entre les animaux et les catégories de forfaits de la décision FranceAgriMer</u> - un document justifiant de la date d'installation (attestation MSA, certificat de conformité « aide à l'installation des jeunes agriculteurs »...</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><u>Le cas échéant</u> <u>dans le cas d'une vente à la ferme des produits (filière courte),</u> récépissé de déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale auprès de la Direction Départementale compétente pour la santé et la protection des populations (DD(CS)PP),</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><u>Le cas échéant</u> <u>pour les exploitations ayant une activité dans la zone réglementée concernée mais dont le siège n'est pas dans la zone de réglementation,</u> des justificatifs permettant de rattacher l'activité avicole éligible et les nombres d'animaux indiqués dans le présent formulaire à un bâtiment situé dans la zone réglementée (attestation d'assurance du bâtiment d'élevage, factures de ventes d'animaux spécifiquement rattachable au bâtiment, etc.)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RESERVE A L'ADMINISTRATION
A L'USAGE de la DDT(M) - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| ou cachet d'arrivée :

documents complémentaires reçus le (au plus tard le 2 juin 2017) :

Critères d'éligibilité :

- le demandeur est un exploitant agricole , un GAEC, une EARL ou une autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole qui réalise une activité commerciale de production de volailles
- le siège du demandeur ou, par dérogation, un bâtiment d'élevage au moins, est situé dans le périmètre une zone réglementée
- le demandeur a débuté une activité de production de volailles **avant** l'application de la mesure d'interdiction de mise en place de volailles à son exploitation, et a subi une perte économique résultant de cette mesure décidée au sein de la zone réglementée ;
- Le demandeur n'est pas en liquidation judiciaire information non disponible au niveau DDT
- Aucun foyer d'IAHP H5N8 n'a été déclaré sur l'exploitation

Observations :

Nom de l'instructeur DDT (M) :

Date de validation :

Le signature s'engage à avoir effectué les contrôles de l'éligibilité du demandeur et des animaux déclarés dans la téléprocédure,

Signature :